

SCI JMCD
22, RUE GAMBETTA
31 390
CARBONNE

GÎTE « LES HAUTS DE GAMIAK »

Contrat de location

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural, dont vous trouverez la description complète sur le site www.gite-hauts-de-gamiac.com
Espérant que cette proposition retiendra votre attention nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires

Locataire

M., Mme, Mlle.....
Adresse.....
Code postal.....
Commune.....
Tel domicile.....
Tel travail ou portable.....
E-mail :

Composition de la famille

Personnes dont : Adulte(s)
 Enfant(s)

Âges des enfants :

Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité.

Date du séjour du à partir de 17 h au à 10 h.

La capacité du gîte est de 8 à 10 personnes.

Les animaux ne sont pas acceptés (sauf autorisation du propriétaire)

Prix du séjour : euros

Ce prix comprend les charges d'électricité, d'eau et de chauffage.

Ce prix ne comprend pas les suppléments pour des services complémentaires :

- Linge de maison 15 euros par personne
- Forfait nettoyage du départ 120 euros

La location prendra effet si nous recevons à notre adresse, sous 72 heures :

- Deux exemplaires du présent contrat daté et signé (un exemplaire vous en sera renvoyé)
- Un acompte de euros (représentant 30% du prix total de la location) à régler par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de la SCI JMCD. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et les propriétaires disposeront du gîte à leur convenance.

Le solde d'un montant de euros est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Un dépôt de garantie ou caution de 1 000 euros, versé à l'arrivée du locataire, sera demandé par le propriétaire et vous sera rendu 8 jours après la fin du séjour.

Je soussigné M., Mme, Mlle déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales et du site internet dédiés à la location du logis.

A.....Le.....
(Signature du propriétaire)

A.....Le.....
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Conditions générales

Ce contrat de location saisonnier est réservé à l'usage exclusif de la location du gîte des « Les Hauts de Gamiac », géré par la SCIJMCD.

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat : La réservation du client devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et deux exemplaires du contrat signé avant la date indiquée. Le deuxième exemplaire sera retourné signé au locataire, qui le conservera.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

➤➤ Annulation avant l'arrivée dans les lieux : L'acompte reste acquis au propriétaire ; Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

➤➤ Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

➤➤ Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit en prévenir le propriétaire.

Règlement du solde : Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

Etat des lieux : Un inventaire sera établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est de 90 euros.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie d'un montant de 1 000 euros sera demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt vous sera restitué avant votre départ, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat), empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie sera renvoyé par le propriétaire dans la semaine qui suit, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées unilatéralement par le propriétaire.

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité : Le présent document est établi pour une capacité maximum de 10 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Animaux : Les animaux ne sont pas acceptés sauf autorisation spéciale du propriétaire. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance du type villégiature pour ces différents risques.

Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire devra acquitter auprès du propriétaire les éventuelles charges de nettoyage des lieux et de linge de maison, non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche « tarif ». Un justificatif sera remis par le propriétaire.